

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
MERCREDI 17 MARS 2021  
17H30**

Les membres du Comité syndical se sont réunis le 17 mars 2021 à 17h30 à la salle Robert Schuman de Golbey, sous la présidence de Monsieur Philippe CLAUDON, Président du SICOVAD.

Présents (22) : R. ALEMANI, D. ANDRES, P. CHOSEROT, P. CLAUDON, D. DIRAND, C. DUFOUR, T. EURIAT, A. GIRARDIN, D. HARPIN, F. HAAS, G. JEANDEL-JEANPIERRE, B. JOURDAIN, A. LABAT, E. LASSERONT, J. MANGEL, J-P. MATHIEU, D. MATHIS, D. PAGELOT, A. PAPI, H. POIRAT, J-L. THIERY, F. VIRTEL.

Excusés (10) : C. BERTRAND, D. BOLMONT, Y. CORNU, T. GAILLOT, J-F. GUILLOT, A. JEANNOT, R. LACROIX, B. LAURENT, A. PINOT, S. REMY, P. VINCENT.

Pouvoirs (1) :

- Rémi LACROIX donne pouvoir à Anne GIRARDIN

Le quorum est atteint, Philippe CLAUDON, ouvre la séance à 17h30.

Anne GIRARDIN est désignée secrétaire de séance.

### **1 – Approbation du compte rendu du dernier Comité**

Il vous est proposé d'accepter le compte rendu de la réunion du comité syndical du 9 décembre 2020.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Rapport d'orientation budgétaire**

Suite à l'application des dispositions de la Loi NOTRe (article 10) - décret d'application n°206-841 du 24 juin 2016 « le président/maire d'une commune de plus de 3500 habitants a l'obligation de présenter au conseil syndical/municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), faisant état notamment des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette ».

Le Président assure la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021 joint à la convocation.

Un débat s'ouvre à l'issue de l'annonce de l'augmentation de la TEOM :

Philippe CHOSEROT indique que lors du vote du budget du syndicat de traitement EVODIA, dont 16 délégués du SICOVAD font partie, il a été décidé d'augmenter la taxe à l'habitant de quasiment 1 € alors qu'EVODIA dispose d'un excédent de fonctionnement et d'investissement cumulé de 3 000 000 €, ainsi que d'1 000 000 € de dépenses imprévues. Philippe CHOSEROT se demande donc si c'était judicieux de voter

pour l'augmentation en sachant que cela a un impact direct sur les finances du SICOVAD (+150 000 €).

Concernant les dépenses imprévues d'EVODIA, Philippe CLAUDON indique qu'un litige à hauteur de 850 000 €, dont il ne connaît pas les termes exacts, est en cours. Si ce litige est réglé pour l'année prochaine, il devrait forcément avoir une baisse associée à ce règlement.

Il souligne que lors du vote du budget d'EVODIA, il a été le seul à émettre des réserves par rapport aux perspectives. Il a demandé au syndicat de traitement des perspectives sur les 4 prochaines années au moins, pour ne pas avoir à subir des augmentations et pour que le SICOVAD sache a minima, comment il va être impacté sur son budget.

Roger ALEMANI se dit surpris quant aux prévisions budgétaires qu'il trouve très pessimistes. Il ressent qu'il y a un problème entre EVODIA et le SICOVAD notamment par rapport aux soutiens relatifs au tri (1 800 000 €) et pense que les deux structures devraient se rencontrer, travailler ensemble et trouver des solutions ensemble.

Au lieu de passer par le levier fiscal, il propose plutôt d'opter pour un travail sur le tri et plus précisément sur le verre car le SICOVAD est classé 5<sup>ième</sup> sur le tri, notamment à cause du verre qui est retrouvé bien trop souvent dans les sacs de jaunes. En améliorant le tri, il pense que le SICOVAD pourrait récupérer des soutiens supplémentaires très importants avant de passer par des augmentations très fortes pour les contribuables.

A l'instar de ce qu'il pratique sur sa commune, il aimerait que le SICOVAD travaille sur ses charges notamment les charges du personnel qui ont augmenté : 5 900 000 € en 2019 pour 6 300 000 € en 2020.

Roger ALEMANI précise également que si le budget est présenté tel qu'il leur a été présenté aujourd'hui, lors du prochain Comité syndical, il ne l'acceptera pas et ne votera pas pour.

Avec une prévision de déficit budgétaire 2021 à hauteur de 1 400 000 €, Philippe CLAUDON indique qu'en l'état si le levier fiscal n'est pas activé le service à l'habitant va être fortement réduit : réduction des tournées, des horaires d'ouverture des déchèteries, plus d'investissement pour le projet Razimont et la déchèterie de Les Forges non plus.

Concernant les charges de personnel, Philippe CLAUDON ajoute que pour une meilleure optimisation de ses moyens, le SICOVAD a de moins en moins recours au personnel extérieur et qu'il n'est pas envisageable d'annoncer une hausse de la fiscalité sans travailler en amont sur des points bien précis qui permettent d'effectuer des économies : modification des tournées du SICOVAD, arrêt de la collecte des encombrants, négociation en cours pour la fermeture de la déchèterie du Syndicat (60 000 €).

Benoit JOURDAIN est d'avis que le problème majeur du SICOVAD actuellement, est qu'il n'est plus en capacité d'influer sur les coûts de traitement.

Il ajoute également que s'il avait été le Président du SICOVAD, il n'aurait pas augmenté les impôts puisqu'il aurait eu la capacité en amont d'éviter cette augmentation.

Philippe CLAUDON rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires 2020, Benoit JOURDAIN, Président du SICOVAD à ce moment-là, avait mentionné que pour mener à bien les futurs projets, il fallait pouvoir rapidement reconstituer un niveau d'épargne satisfaisant, en évoquant une hausse de la fiscalité entre autre.

Roger ALEMANI interroge Philippe CLAUDON, à savoir si « l'épée de Damoclès » d'EVODIA est comprise dans le déficit d'1 400 000 €.

Benoit JOURDAIN rectifie et précise que ce n'est pas l'épée de Damoclès d'EVODIA mais de CITEO.

Philippe CLAUDON indique qu'elle n'est pas comprise dans le déficit.

Antoine LABAT demande la parole et propose que le Président d'EVODIA, Patrick LAGARDE, puisque certains sont nouveaux et ne connaissent pas forcément le fonctionnement de la structure qui gère l'après, soit convié lors d'un prochain Comité syndical présenter sa structure. Il indique que Patrick LAGARDE est au courant et qu'il est d'accord pour cette démarche.

Concernant les augmentations dues à EVODIA, Antoine LABAT rappelle que l'augmentation qu'il y a sur le traitement des déchets était prévue et était connue. Il indique qu'il y a eu une baisse du traitement des déchets lors de la fermeture du centre d'incinération puisque les déchets pendant cette période-là, ont été envoyés à l'enfouissement. Il précise qu'il y a eu une baisse momentanée sur deux années qui a fait passer le coût du traitement de 141 € la tonne à 105 € la tonne en 2018 et 2019 soit environ 36 € d'économie par tonne. Ce qui a fait une économie potentielle d'1 500 000 € par an pour le SICOVAD pour 2018 et 2019. Et en 2020 le coût du traitement de la tonne est à 108 €, une économie identique. Il pense que des économies ont été faites grâce à la baisse des coûts et que des choses auraient pu être provisionnées car il précise qu'en 2018, il y avait déjà une épargne négative nette de 1 100 000 €.

Antoine LABAT se demande également pourquoi il y a eu une baisse des impôts tout en sachant que tout aller augmenter.

Benoit JOURDAIN explique qu'il avait été décidé de baisser les impôts, bien avant les élections afin qu'il n'y ait pas de suspicion de référence électorale, au vu des bons résultats en matière de tri et la baisse des prix. C'était un signal envoyé à la population. Il ajoute que le tout avait été approuvé à l'unanimité par les anciens délégués du Comité syndical dont certains présents aujourd'hui, faisaient partie. Le but était d'inciter et d'encourager l'ensemble de la population à poursuivre leurs efforts en matière de tri et de recyclage.

Anne GIRARDIN ajoute que par rapport à cette taxe, la communauté de communes ex Vosges Méridionales était sur de la redevance qui devait être à environ 86 € par personne, ce qui faisait une redevance assez faible pour les habitants. Elle informe les délégués que lorsque la Loi NOTRE est arrivée et que les Vosges méridionales ont rejoint Remiremont, les habitants ont été vraiment très surpris de la hausse de leur coût au niveau des ordures ménagères. Elle rappelle la mauvaise réunion au Val d'Ajol où justement les habitants se sont exprimés par rapport à cette hausse et cite l'exemple d'une commerçante qui est passée de 86 € à près de 1000 € par an.

Elle ajoute également qu'une association s'est mobilisée, a fait en sorte de faire baisser le coût de la taxe et a contribué à la mise en place d'un plafonnement de celle-ci à hauteur de 250 €.

Anne GIRARDIN prévient qu'au niveau des Vosges méridionales, l'annonce de la hausse de la taxe ne sera pas la bienvenue.

Philippe CLAUDON précise que rien ne bougera concernant les plafonnements et que dans l'augmentation des 9 € en moyenne par habitant et par zone, les personnes concernées qui seraient à la limite du plafonnement, ne subiraient pas d'augmentation. Tout est pris en compte dans les calculs.

Concernant la taxe de l'ex Vosges Méridionales, Benoit JOURDAIN informe que lors du passage de la redevance à la taxe, il y a eu des perdants et des gagnants. Et il s'est avéré que sur le Val d'Ajol, il y avait plus de gagnants que de perdants mais que les perdants sont ceux que nous entendons le plus. Les gagnants ne disent rien. Il indique également qu'il y a eu un gros perdant, cité par Anne GIRARDIN précédemment, mais qu'une solution a pu être trouvée et que globalement, le secteur a été gagnant avec l'arrivée du SICOVAD puisque le service s'est amélioré sur ce secteur.

Benoit JOURDAIN confirme qu'une réflexion sur le plafonnement a été lancée et que celui-ci a vu le jour grâce à l'intervention des habitants du Val d'Ajol.

Roger ALEMANI explique que ce qui est difficile à faire passer comme message, c'est une augmentation des impôts avec une diminution des services car sur une commune comme Golbey, le SICOVAD ne passe plus que une fois, donc le service a été diminué. Tout en sachant qu'aujourd'hui, il y a plus de tri sur le sac jaune et que les communes se retrouvent avec des monticules dans les zones collectives.

Philippe CLAUDON indique qu'il a eu plusieurs sollicitations à ce sujet et que la mise en place de groupe de travail sur divers sujets est en cours. Des réflexions seront faites par ce biais et des actions engagées pour garder un niveau de service pour lequel le SICOVAD est reconnu. Il précise que la hausse des 9 € par habitant est là aussi pour régler les problèmes d'Extensions de Consignes de Tri (ECT), de volume un peu partout et de mettre les moyens en place.

Hervé POIRAT souhaite revenir sur la suppression des encombrants qui pose un véritable problème parce que des personnes viennent déposer leurs encombrants dans les

copropriétés ou sur le bord devant les copropriétés, donc sur le domaine public. Les copropriétés ou les communes doivent donc payer l'enlèvement de ces encombrants

Concernant la communication du SICOVAD il s'aperçoit que le SICOVAD communique, EVODIA communique également et que l'habitant n'y comprend plus rien. Il pense qu'avant d'augmenter la taxe, il faudrait penser aux curseurs où les coûts pourraient être réduits. Et cela pourrait commencer par trouver des synergies avec EVODIA, sur la communication notamment.

Philippe CLAUDON indique que pour diminuer les coûts et réduire les OMR, cela passe forcément par la communication. Il précise que cela peut être une piste et qu'une rencontre sur le sujet était prévue avec Maxime DUFOR et Annick LAURENT mais que la communication du SICOVAD est reconnue et qu'il n'est pas prévue de la changer. Il ajoute que si un sondage était effectué sur les 150 000 habitants du territoire, à savoir qui ils connaissent, tout le monde aurait la même réponse, le SICOVAD parce qu'il est aux portes des habitants toutes les semaines.

Hervé POIRAT rejoint ce que pense Roger ALEMANI concernant le service à la population qu'il trouve moins bien rendu dans le sens où il y a des collectes en moins et que les encombrants ne sont pas ramassés.

Philippe CLAUDON n'est pas d'accord et indique qu'aucune modification n'a été apportée aux fréquences de collecte depuis un petit moment. Il ajoute également que le service est là et va continuer à être là même après une hausse de la taxe. Concernant les encombrants, ils interrogent les membres du Comité s'il est judicieux pour 20 tonnes d'encombrants récupérées, d'investir 50 000 €, d'autant plus que des solutions existent avec les associations d'insertion. Philippe CLAUDON indique à M. POIRAT, que dans la démarche d'optimisation, la décision de supprimer les encombrants en fait partie.

Denis HARPIN souhaite revenir sur la communication et pense que le SICOVAD communique beaucoup depuis longtemps et poursuit en indiquant que si les résultats étaient à la hauteur des espérances, le SICOVAD aurait dû être premier sur le classement communiqué par EVODIA.

Benoit JOURDAIN explique qu'il y a un critère qu'il faut prendre en compte dans les déchets ménagers ; la typologie de l'habitat, et qu'il n'est pas possible de comparer un secteur rural avec un secteur urbain. Il poursuit en indiquant qu'il y a deux critères qui montrent que certains territoires sont pénalisés : le caractère urbain du territoire ou le caractère touristique et que forcément dans les Vosges les hautes Vosges sont derniers en performance et le secteur de Montureux et Darney en première position.

Il précise qu'il n'est pas possible d'être premier en ayant les zones les plus urbaines du territoire du département.

Denis HARPIN constate que dans l'organigramme du SICOVAD, il y a 7,5 agents équivalent temps plein qui travaillent sur la communication et que cela représente un budget conséquent.

Benoit JOURDAIN rappelle que les 7,5 agents équivalents temps plein au service communication ne font pas que de la communication. Le service comprend également toute la partie prévention, les services de sensibilisation dans les écoles, les opérations de poubelles et l'accueil du siège.

Philippe CLAUDON rejoint Benoit JOURDAIN sur ce point et souligne que toute la communication au SICOVAD est faite en interne. Il précise que la communication d'EVODIA et celle du SICOVAD seront sur la table, mais qu'il est hors de question de réduire la communication au SICOVAD car elle a un impact très important auprès des usagers.

Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE souhaite ajouter que cela fait 6 mois que les élus ont été désignés et 6 mois que Philippe CLAUDON est à la présidence du SICOVAD. Elle indique que les membres du Comité sont face à un dilemme et qu'il faut prendre parfois des décisions douloureuses parce qu'il s'agit de toucher au levier fiscal, tout en sachant que la situation était bien connue depuis quelques années. Elle précise par ailleurs que c'est ce qui était déjà fléché les années précédentes, et qu'il n'y a rien de neuf. Elle explique qu'en tant qu' élu responsable, il y a parfois des décisions douloureuses à prendre, malheureusement et pense qu'effectivement, il faut optimiser, rationaliser, mutualiser, mais que à un moment donné, ce sera inéluctable. Elle rappelle que c'était d'ailleurs prévu par le président précédent. Elle poursuit en indiquant qu'il ne faut peut-être pas utiliser tout de suite le levier fiscal, mais tout en sachant que se sera quand même inéluctable. Enfin, elle souhaite que les polémiques cessent, que les élus restent sereins, et qu'ils travaillent tous ensemble dans l'intérêt général des concitoyens.

Didier MATHIS rappelle que la baisse de la taxe d'il y a quelques années était rendue possible par des baisses de charges liées à de l'enfouissement. Il ajoute qu'il faut cesser de tomber dans la critique, que les élus sont là pour prendre leurs responsabilités et que sans la baisse d'il y a deux ans, la question de l'augmentation d'aujourd'hui ne se poserait pas.

Roger ALEMANI souhaiterait plutôt trouver des solutions de lissage dans le temps.

Anne GIRARDIN aimerait, au nom d'Eloyes, que les habitants soient rassurés quant à la qualité de service qui ne baissera pas, et sur le fait que la déchèterie ne fermera pas.

Concernant ce point, Philippe CLAUDON indique que cela a été fait ce jour, 17 mars 2021. Il explique que le SICOVAD est à l'écoute, qu'il prend en considération les demandes et fera ce qu'il faut pour améliorer les services, dans la mesure des moyens du SICOVAD.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du DOB 2021 du SICOVAD.

### **3 – Adhésion du SICOVAD à des associations de commerçants**

Le SICOVAD assure sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés auprès des 158 000 habitants de son territoire. Les particuliers sont donc les premiers concernés par les services proposés : collectes en porte-à-porte et en apport volontaire, déchèteries,

sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, compostage... Mais ces services vont au-delà des foyers individuels, puisque le SICOVAD est également prestataire pour un certain nombre de professionnels. Il peut aussi bien s'agir de professions libérales que d'activités industrielles, en passant par l'artisanat ou le commerce.

Or, le SICOVAD entend aussi déployer ses missions de sensibilisation au tri et de prévention des déchets auprès de ce public. Les commerçants, artisans et professionnels sont autant d'acteurs indispensables qui maillent le territoire. Ceux-ci sont souvent réunis dans des associations d'animation des communes centres.

Il est donc proposé de faire adhérer le SICOVAD aux associations de commerçants et professionnels. Celles-ci sont des relais, des « têtes de pont », pour porter les messages du SICOVAD et faire connaître les services, que ce soit de collecte, de déchèteries mais également de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. L'objectif est de sensibiliser les professionnels sur le rôle du SICOVAD en termes de service (notamment au travers de la Redevance spéciale) mais aussi de leur faire prendre conscience de leur propre responsabilité en tant que producteurs de déchets (exemple : collecte séparative des 5 flux et des biodéchets).

Les adhésions seront étudiées au cas par cas, selon l'importance de l'association et de son engagement.

#### Questions à l'issu de la présentation de ce rapport :

Benoit JOURDAIN : Si j'ai bien compris, pour pouvoir faire de la communication auprès des associations et présenter le service public, il faut adhérer à ces associations ?

Philippe CLAUDON : Je vais vous citer un exemple, une braderie va se dérouler à Thaon-les-Vosges comme tous les ans, trouvez-vous cela anormal que le SICOVAD soit partenaire ?

Benoit JOURDAIN : On peut aussi adhérer à tous les comités de quartier, et tout le reste. Nous sommes un service public.

Philippe CLAUDON : Je parle d'associations de commerçants. Hervé POIRAT, devant moi pourra témoigner qu'aujourd'hui, il y a une vraie demande de ces gens-là. Si une journée animations ou braderie est organisée, pourquoi le SICOVAD ne pourrait-il pas être présent en tant que partenaire ?

Benoit JOURDAIN : Pas en tant qu'adhérent. Nous sommes un service public il ne faut pas l'oublier, nous n'avons pas à adhérer à une association privée pour motif que nous sommes un service public.

Philippe CLAUDON : Alors pourquoi nous allons dans les écoles, dans les comités de quartier etc...

Benoit JOURDAIN : Nous n'adhérons pas aux comités de quartier. Nous y allons et nous y jouons notre rôle de sensibilisation.

Philippe CLAUDON : Je pense qu'il est très important d'adhérer aux associations de commerçants. Les adhésions seront étudiées au cas par cas et je pense qu'il est important que le SICOVAD soit reconnu comme un acteur du tri des déchets notamment lors des manifestations, à travers la redevance spéciale etc...

Benoit JOURDAIN : C'est une aberration.

Dominique PAGELOT : Quel est le montant de ces adhésions ?

Philippe CLAUDON : Pour vous donner une fourchette très large, entre 100 et 500 €.

Dominique PAGELOT : Un partenariat serait peut-être plus judicieux.

Philippe CLAUDON : C'est un partenariat. Cela veut dire que si nous adhérons à une association, on va aux réunions, à la préparation des manifestations. Dans ce genre de manifestation vous avez même quelques fois des actions commerciales, ce qui pourrait permettre par exemple, de mettre en avant un poulailler ou un composteur entre autre.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ces adhésions.

#### Vote

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 2

La proposition est adoptée à la majorité.

#### **4 – Communication des décisions**

En vertu de la délibération C30/2020 adoptée lors du Comité syndical du 14 octobre 2020, autorisant le Président du SICOVAD à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il a été procédé à la prise des décisions suivantes :



**Compte rendu des décisions**

N° de décision	Date	Intitulé	Objet	Signataire
D01/2021	31/12/2020	Tarifs 2021	Tarifification des prestations assurées par le SICOVAD pour l'année 2021.	P. CLAUDON
D02/2021	14/01/2021	Convention Commune de Golbey	Convention de refacturation de la consommation électrique sur le site de la déchèterie de Golbey.	P. CLAUDON
D03/2021	20/01/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec l'artisan fleuriste ADENIUM, afin d'aider l'artisan à réduire ses déchets en détournant et revalorisant ses biodéchets.	P. CLAUDON
D04/2021	20/01/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec la gendarmerie de Xertigny, afin d'aider la gendarmerie à réduire ses déchets en détournant et revalorisant ses biodéchets.	P. CLAUDON
D05/2021	27/01/2021	Convention société ASR	Convention de refacturation des dépenses d'électricité et d'eau supportées par le SICOVAD pour le compte de la société ASR, voisine de sa déchèterie de Thaon-les-Vosges.	P. CLAUDON
D06/2021	10/02/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec la Fédération Médico-Sociale 88 (FMS88), afin d'aider l'organisme à réduire ses déchets en détournant et revalorisant ses biodéchets.	P. CLAUDON
D07/2021	16/02/2021	Avenant n°2 convention POLE ECO TER	Afin de participer au soutien financier de l'association, le SICOVAD consent à accorder un apport associatif avec un droit de reprise à l'association. Avenant n°2 relatif à la durée de la convention (prorogée jusqu'au 31/12/2021).	P. CLAUDON
D08/2021	16/02/2021	Convention AMI (prestations de services)	Convention pour l'exécution de prestations de service à effectuer dans le cadre des activités du SICOVAD (agent de déchèterie, ripeur, chauffeur, personnel de ménage...).	P. CLAUDON
D09/2021	16/02/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec Monsieur Charles VIRY (88600 LEPANGES-SUR-VOLOGNE), afin d'aider les habitants de sa résidence à réduire leurs déchets en détournant et revalorisant leurs biodéchets.	P. CLAUDON
D10/2021	24/02/2021	Convention réemploi AMI	Convention relative à l'activité de réemploi sur les déchèteries du SICOVAD.	P. CLAUDON
D11/2021	24/02/2021	Avenant n°4 convention SOVODEB	Avenant n°4 relatif à la modification du périmètre et l'actualisation des prix du service SOVODEB.	P. CLAUDON
D12/2021	25/02/2021	Vente de bacs de collecte à la CCOV	Vente à la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien de 20 bacs gris OMR 660 litres, pour une valeur unitaire de 112,62 € TTC soit un total de 2 252,40 €	P. CLAUDON
D13/2021	25/02/2021	Vente de bacs de collecte à la société ABCDE	Vente à la société ABCDE de 226 bacs marrons biodéchets 60 litres rehaussés, pour une valeur unitaire de 20 € TTC soit un total de 4 520 € TTC	P. CLAUDON
D14/2021	26/02/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP), afin d'aider l'organisme à réduire ses déchets en détournant et revalorisant ses biodéchets.	P. CLAUDON
D15/2021	01/03/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec la Communauté d'agglomération d'Epinal (CAE) pour l'équipement communautaire de la crèche Les Doudous, afin d'aider la crèche à réduire ses déchets en détournant et revalorisant ses biodéchets.	P. CLAUDON
D16/2021	04/03/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec Epinal Habitat, afin d'aider les habitants du bâtiment situé au 10 rue Pierre Simonet - 88000 EPINAL, à réduire leurs déchets en détournant et revalorisant leurs biodéchets.	P. CLAUDON
D17/2021	08/03/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec la commune de Fontenay, pour son groupe scolaire situé 1 chemin des Renardeaux - 88600 FONTENAY, afin d'aider le groupe scolaire, à réduire ses déchets en détournant et revalorisant ses biodéchets.	P. CLAUDON
D18/2021	08/03/2021	Convention poulailler collectif	Convention de mise à disposition d'un poulailler collectif avec l'école primaire La Route, situé au 10 rue Eugène Masson - 88540 VINCEY, afin d'aider l'école à réduire ses déchets.	P. CLAUDON
D19/2021	08/03/2021	Convention compostage collectif	Convention de partenariat de compostage collectif avec la commune de Longchamp, afin d'aider les habitants à réduire leurs déchets en détournant et revalorisant leurs biodéchets.	P. CLAUDON
D20/2021	09/03/2021	Convention dispositif signalement	Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, avec le centre de gestion 88.	P. CLAUDON
D21/2021	11/03/2021	Convention utilisation déchèterie	Convention d'utilisation de la déchèterie de Bruyères avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour trois de ses communes : Bois de Champ, Les Rouges Eaux, Mortagne.	P. CLAUDON

Aucune remarque n'est formulée par les délégués concernant ces décisions.

### Questions diverses

Jean-Paul MATHIEU : Avez-vous un petit bilan pour les deux premiers mois concernant l'ECT ? Est-ce positif ?

Philippe CLAUDON : Nous ne disposons pas encore de chiffre mais on constate qu'il y a beaucoup plus de sacs jaunes en termes de volume. Par contre pour les tonnages OMR il est très difficile d'évaluer puisque nous sommes sur une référence 2020 et c'était une année un peu particulière. On se donne une petite année d'analyse. Je pense que nous aurons quand même un petit aperçu en milieu d'année. Mais ce que je peux dire c'est que les gens trient plus. Autre chose également, les sacs jaunes dégagent une plus forte odeur avec l'ECT.

Carole DUFOUR : De ce fait, organisez-vous plus de distribution de sacs jaunes dans les boîtes aux lettres ? Nous avons eu des remontées sur le fait que les usagers utilisent beaucoup plus de sacs jaunes avec les nouvelles ECT.

Philippe CLAUDON : Je pense que rapidement nous allons être sollicités. Nous avons commencé à anticiper. On parle des sacs jaunes mais je vais m'avancer aussi car peut être que l'on va nous demander un peu plus de bacs ou des points d'apport volontaire pour le tri. J'ai souhaité mettre en place des fiches projets avec un sujet bien précis pour chaque membre du bureau à travailler lors de groupe de travail. Et la question des sacs/bacs jaunes fait partie des sujets.

Carole DUFOUR : Nous avons eu des remontées des habitants concernant les odeurs dans les sacs jaunes et par conséquent, beaucoup de sacs sont détruits par les animaux. Donc on nous demande s'ils vont être équipés en bacs ou pas.

Philippe CLAUDON : J'entends bien mais encore une fois il va falloir mettre des bacs, peut-être même des points d'apports volontaires donc investir. Et ce sont encore des coûts supplémentaires. Tout cela nous l'avons estimé et le 9 € est aussi là pour ça.

Carole DUFOUR : On demande de faire plus de tri mais je ne suis pas sûre que l'on veuille entendre qu'il faut payer plus les sacs.

Philippe CLAUDON : Je vous rassure sur ce point, il ne faudra pas payer les sacs jaunes. Par contre quant à la façon de distribuer les sacs, déposer un gros tas de sacs sous les boîtes aux lettres, il faut, peut-être, que l'on trouve une autre solution.

Roger ALEMANI : Allez-vous changer de fournisseur ? J'ai eu des retours sur le fait que les sacs s'ouvrent.

Philippe CLAUDON : Il n'est pas prévu de changer de fournisseur mais peut-être se rapprocher de lui en lui demandant si l'épaisseur est toujours la même par exemple, faire un point tout simplement.

Dominique PAGELOT : Les sacs sont achetés par EVODIA ?

Philippe CLAUDON : Non par le SICOVAD.

Dominique PAGELOT : Apparemment EVODIA faisait des achats de sacs pour les collectivités.

Philippe CLAUDON : Pour certaines collectivités mais pas toutes. Uniquement pour celles qui le souhaitent.

Elisabeth LASSERONT : Nous allons être amené à voter prochainement le budget, pouvons-nous avoir accès d'une manière ou d'une autre aux budgets des années précédentes ? Sauf erreur de ma part, ce ne sont pas des documents accessibles directement sur le site internet du SICOVAD.

Philippe CLAUDON : Oui, je vous les ferai parvenir.

Jean-Luc THIERY : Concernant la déchèterie de Charmes, qui est très bien, serait-il possible d'avoir des panneaux recto verso pour toutes les bennes car lorsque nous sommes au bout on ne peut pas voir à quoi correspond la benne, il faut revenir pour vérifier.

Philippe CLAUDON : C'est EVODIA qui nous fournit les panneaux d'identification des bennes. Nous avons plusieurs demandes en ce sens.

Anne GIRARDIN : J'ai une demande des habitants concernant la déchèterie du Val d'Ajol. Avant la déchèterie était accessible dans un autre sens de circulation et ça permettait de faire des marches-arrière pour se garer correctement. Serait-il possible de retrouver le sens de circulation initial pour mieux se garer et mieux décharger ?

Philippe CLAUDON : Je suis assez contre les marches-arrière car ce sont des sources d'accidents. Je vais lancer un groupe de travail sur ce sujet. Si on peut les éviter, on les évite.

Anne GIRARDIN : Il faudrait l'expliquer.

Philippe CLAUDON : Aucun souci. Encore une fois nous sommes à votre disposition, s'il faut intervenir dans une commune, dans une réunion ou autre pour présenter le SICOVAD.

Anne GIRARDIN : J'ai eu une autre demande concernant la réouverture de la déchèterie soit le dimanche matin ou soit le lundi après-midi parce que les commerçants sont souvent fermés le dimanche et le lundi et c'est justement sur ces jours que la déchèterie est fermée.

Philippe CLAUDON : On verra cela quand nous ferons l'adhésion à l'association des commerçants du Val d'Ajol. Mais il faut être vigilant car il faut mettre les moyens en face.

Aucune autre question étant soulevée, le Président remercie l'ensemble des délégués et la séance est levée à 19h30.